



# RILLIEUXLAPEPE.FR

## SCOT 2030

Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) est un document d'urbanisme institué par la Loi Solidarité et Renouveau Urbain (SRU) en 2000 pour remplacer les anciens schémas directeurs. En France, il existe 389 Scot concernant plus de 17 000 communes.



Celui de l'agglomération lyonnaise dessine une métropole où s'équilibrent croissance économique et démographique, respect de l'environnement, équité sociale et solidarité territoriale. Parce qu'en assurant la qualité de vie de ses habitants, le SCOT se donne les moyens de conforter l'attractivité de l'agglomération lyonnaise et de la hisser au rang des grandes métropoles européennes.

Il réunit 74 communes dont 3 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) autour d'un projet commun : définir la nouvelle agglomération lyonnaise.

Tenant compte des grands sujets de la vie quotidienne, le SCOT conçoit et dessine l'agglomération lyonnaise à l'horizon 2030.



[PRENDRE UN RENDEZ-VOUS AVEC LE SERVICE URBANISME](#)



ALLER PLUS LOIN

EN SAVOIR PLUS

[Pour mieux comprendre rendez-vous sur le site](#)

**VILLE DE RILLIEUX-LA-PAPE**  
Hôtel de ville - 165, rue Ampère  
69140 Rillieux-la-Pape

<https://www.rillieuxlapape.fr/conseils-et-reglements/scot-2030-246.html>